

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS)
N°001-2025/ABER/DG/SG/YELEEN ER/DMP
BURKINA FASO**

PROJET YELEEN D'ELECTRIFICATION RURALE

Secteur : Energie

Référence de l'accord de financement : 2100155038671

N° d'Identification du Projet : P-BF-FA0-010

Le Burkina Faso a obtenu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet Yeleen d'électrification rurale, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat relatif à la réalisation de cinq (05) Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) et de cinq (05) Plans d'Action/Succinct de Réinstallation (PSR) pour l'électrification de vingt deux (22) localités rurales dans le cadre du projet Yeleen électrification rurale au Burkina Faso.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

1. D'une part, la réalisation de Notices d'Impact environnemental et Social visant à s'assurer du respect des dispositions nationales légales et réglementaires en matière d'évaluation environnementale ainsi que des dispositions du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD.
2. D'autre part l'élaboration de Plan Action de Réinstallation (PAR) ou Plan Succinct de Réinstallation (PSR) conformément aux exigences de la BAD et aux textes en vigueur au Burkina Faso qui spécifie les procédures et mesures de suivies et de mise en œuvre pour réinstaller et dédommager les personnes et communautés touchées par les travaux d'aménagement et de bitumage.

La mission du Consultant devra couvrir une période de **quarante-cinq (45) jours** à compter de la date de démarrage.

L'Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale (ABER) invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.).

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. La langue de travail pour la mission est le français.

Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur Général de l'ABER ;
- La présentation du Consultant (firme) y compris ses domaines de compétence, son effectif, ses expériences similaires, et une copie de ses statuts ou de son registre de commerce ;
- Une Note spécifique de présentation (sous forme de tableau) des références de missions similaires (mission relatives à la réalisation des Etudes et Notices d'impact Environnemental et Social (EIES/NIES) faisant ressortir pour chaque mission les informations minimum suivantes : (i) l'objet et le contenu de la mission avec un descriptif des prestations réalisées ; (ii) les informations sur les projets notamment les mini réseaux électriques ; (iii) le nom, l'adresse et les contacts du Maître d'ouvrage ; (iv) le pays de réalisation de la mission ; (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission ; (vi) le montant du contrat ; (vii) la liste du personnel-clé ayant réalisé la mission ainsi que toute autre information pertinente sur la mission réalisée ;
- Les attestations de bonne exécution ou certificats de bonne fin des prestations justifiant la bonne exécution des missions similaires ;

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement, Edition octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'ABER de l'inclure dans la liste restreinte.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au jeudi de 07h 30mn à 12h 30mn et de 13h 00mn à 16h 00mn et le vendredi de 07h 30mn à 12h 30mn et de 13h 30mn à 16h 30mn.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le à **9h 00mn (Heure locale)** et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêts pour la réalisation de cinq (05) Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) et de cinq (05) Plans d'Action/Succinct de Réinstallation (PSR) pour l'électrification de vingt-deux (22) localités rurales dans le cadre du projet Yeleen électrification rurale au Burkina Faso** »

**Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale (ABER),
Sis à la Patte d'Oie, boulevard Muammar Kaddafi, Rue 52-459, porte 294,
À l'attention : Dr Edmond LANKOUANDE, Directeur Général
01 BP 545 Ouagadougou 01
Ouagadougou, Burkina Faso
Telephone: +226 25 37 45 01
E-mail: info@aber.bf**

Le Coordonnateur

Dr Edmond LANKOUANDE